

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY

Séance du 18 décembre 2025

Membres du Conseil Municipal : 23

Présents : 19

Votants : 23

Absents : 4

Procurations : 4

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, M. LE BLEVEC, Mme SIRVEN Françoise, M. DACHEUX Jean-Philippe, Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine, M. LAVIE Richard, Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion, M. DEBARGE Francis, M. SALVADOR Daniel, M. MERCIER Philippe, Mme REYREAU Peggy, Mme TROCELLIER-BERGER Agnès, Mme JACQUEMIN Monique, Mme FERRERES France, M. FOURNEAU Julien, M. CAPELLI Fabrice, M. JULIEN Eric, M. Didier BELLOC, Mme Marie-Hélène BAECKEROT

Procurations :

M. DI NATALE Paolo donne procuration à M. LE BLEVEC Loic

M ARNAUD Hervé donne procuration à Mme SIRVEN Françoise

Mme ARNAUD Sandrine donne procuration à M. JACQUEMIN Monique

Mme LEOTARD Hélène donne procuration à Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion

Objet : FINANCES – Exercice 2026 - Fongibilité des crédits

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le passage à la nomenclature M57 ;

Considérant que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE Mme la Maire à procéder, pour l'exercice 2026, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- HABILITE Mme la Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.
- DONNE POUVOIR à Mme la Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault

le

22/12/2025

23/12/2025

Et publication ou notification le


La Maire,
Jackie GALABRUN-BOULBES